

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES REUNI LE 21 AVRIL 2022

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les membres élus, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Karine Bergès, Emmanuel Fureix, Lucie Gournay, Guillaume Marche, Daniel Meyer, Jacques Paviot, Frédérique Sitri, Graciela Villanueva.

Collège B : Arnaud Baubérot, Sophie Blanchard, Alexandre Borrell, Karine Chambefort, Jean-Marc Leblanc, Virginie N'Dah-Sekou, Emilie Née, Antoine Servel.

Collège BIATSS : Nicolas Bilet, Roberta Conte Ronach, Imane Mimouni.

Collège « étudiants » : Dora Gomes Araujo, Yvan Boucey, Franziska Seitz, Mario Alberto Dulcey Idrobo, Salomé Dahan, Aicem El Matoussi, Selin Akyuz, Doryan Védreine Dezothez, Jana Bourdkani, Yacine Chergui, July Busch, Jean-Louis Christell Espérance.

Parmi les membres invités étaient présents : Denis Bousch, Marie-Noëlle Campana, Jean-Marie Chevalier, Jean Estebanez, Baptiste Lavat, Nicolas Le Cadet, Alejandro Roman Antequera.

Parmi les membres de droit étaient présents : Karine Bellance, Roberto Poma.

\*\*\*

Anne-Lise ouvre le Conseil et félicite l'ensemble des nouveaux élus, elle propose un tour de table pour que chacun puisse se présenter. Elle prie le conseil d'excuser l'absence de Myriam Baron retenue au CNU.

### 1. Actualités

#### Accueil des réfugiés ukrainiens

Le projet a été monté au niveau de l'université, avec une forte implication de l'UFR LLSH et du DELCIFE sur la partie pédagogique. Anne-Lise Humain-Lamoure remercie chaleureusement Marie-Noëlle Campana et Vera Delorme qui ont su réagir très rapidement, grâce à leur expérience du dispositif PASSERELLE d'accueil des réfugiés.

L'accueil se veut global : des cours intensifs de FLE (5 semaines de cours) et une mobilisation des services sur la partie logement, santé, etc. L'objectif est qu'une soixantaine d'étudiants puissent améliorer leur niveau de français et s'ils le souhaitent, continuer leurs études l'an prochain. L'UPEC est l'une des universités qui accueillera le plus d'étudiants ukrainiens.

En parallèle, une session spéciale sur la plateforme « Etudes en France » a été ouverte pour les étudiants ukrainiens ou russes dont les positions contre leur régime les mettraient en danger.

#### Capacité d'accueil en L1

Jean-Marc Leblanc annonce que l'équipe a obtenu cette année une baisse des capacités d'accueil en L1 sur la base des propositions votées par le Conseil de gestion du 18 novembre 2021. Jusqu'à présent les effectifs sur Parcoursup ne tenaient compte que des effectifs des néo-entrants, auxquels s'ajoutaient les redoublants, les étudiants en réorientation et en reprise d'études. Ainsi, en 2019-20 les capacités étaient fixées à 1 968 places, elles seront seulement de 1 755 places en 2022-23.

Pour autant, il note que les vœux confirmés sur Parcoursup sont en augmentation (+560 vœux). Il faudra attendre la phase de validation des choix pour en tirer des conclusions.

#### Structure administrative

Karine Bellance présente les changements dans la structure administrative :

- Elsa Latour, assistante-graphiste au pôle d'appui à la recherche, a obtenu un poste de catégorie A à la Direction de la communication. Son remplacement est en cours, les premiers CV étant arrivés.
- Anne-Claude Cenzo, gestionnaire ressources humaines Enseignant, a fait valoir ses droits à la retraite. Elle sera remplacée à partir du mois de juin par Chantal Palumbo, actuellement gestionnaire au service de scolarité et des examens.

Une seconde gestionnaire RH enseignant est en cours de recrutement. Cela permettra de créer un véritable pôle RH Enseignant dans l'UFR.

Anne-Lise rappelle que les effectifs enseignants titulaires et vacataires augmentent. Il y a donc nécessité d'un deuxième poste.

Nicolas Bilet souhaite intervenir pour faire un point sur la situation des BIATSS. Il rappelle que les administratifs sont organisés en deux corps : AENES et ITRF. Il y a aujourd'hui des tensions au niveau des AENES (présents en université, en rectorat et dans le second degré). Dans le cadre des négociations salariales « Grenelle » post-COVID, les AENES ont été fortement revalorisés dans les établissements scolaires et les rectorats, mais non dans les universités. Il indique que les gestionnaires recrutés aujourd'hui à l'université le sont aux alentours de 1 400 € net par mois. Les augmentations de prime actées par le Grenelle sont de l'ordre de 130 à 250 € par mois, soit plus de 10% d'augmentation. Cela explique également les difficultés de recrutement. Une enveloppe a été reçue en 2021 à l'université, de la part du rectorat, fléchée pour la revalorisation des AENES. A ce jour, la direction de l'université n'a pas reversé ces primes, notamment auprès de collègues que vous pouvez côtoyer dans les secrétariats, mais aussi sur les services d'appui de l'UFR. Une [pétition](#), initiée par un collectif d'administratifs, asyndical, circule actuellement. Elle a été remise cette semaine au ministre de l'Éducation et à son directeur de cabinet.

Il invite les collègues enseignants et les étudiants à se joindre à cette pétition. Enfin, il indique que dans les négociations salariales en cours au sein de l'université, la Direction de l'université ne parle que de répartir des enveloppes fléchées, sans affecter de ressources propres.

Anne-Lise Humain-Lamoure indique que si les niveaux de prime à l'UPEC sont comparables en rang A aux autres universités franciliennes, mais en rang B et C on observe un fort décrochage, ce qui explique en grande partie les difficultés de recrutement. Elle rappelle également que la DRH a longtemps subi un manque de personnel, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Le troisième point de difficulté est l'impossibilité de pouvoir faire, dans les phases de recrutement, du *sourcing* sur les banques de CV, dont Pôle emploi, partenaire conventionné de l'université et dont l'accès n'est toujours pas octroyé aux UFR.

Guillaume Marche précise également que le fait de pourvoir les postes avec des titulaires et non des contractuels permet de stabiliser également les équipes.

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que Karine Bellance a fait un énorme travail sur la titularisation des équipes de l'UFR LLSH, par le recrutement d'une part, mais surtout par l'accompagnement dans le passage des concours. En effet, notre université payant moins les administratifs en rang B et C que les autres universités franciliennes, il y a mécaniquement moins de demande de mutation. La question salariale des BIATSS est une vraie question qui a des répercussions sur l'ensemble des activités de l'université. Elle pointe enfin que le salaire doit être rapporté au travail demandé, ce dernier étant constamment croissant.

Graciela Villanueva demande un complément d'information pour mieux comprendre et savoir s'il y a une réorganisation des primes comme c'est le cas pour les enseignants.

Anne-Lise Humain-Lamoure indique que c'est en fait le régime de prime des enseignants qui se calque de plus en plus sur le système des administratifs.

Karine Bellance précise que le système de prime des administratifs se décompose en deux parties : l'IFSE, mensuel, selon le rang de l'agent et les fonctions occupées et le CIA de fin d'année avec une partie fixe et une partie variable. Ce CIA révisable chaque année est très réduit.

Anne-Lise Humain-Lamoure déplore que les revalorisations ne se fassent que sous forme de primes qui n'entrent pas dans le système de calcul des retraites.

## 2. Installation du nouveau Conseil

### Règles d'organisation

Anne-Lise rappelle les règles sur lesquelles le Conseil s'était accordé :

- Limiter la durée du conseil, en respectant strictement l'horaire de fin annoncée dans la convocation, que l'ordre du jour soit épuisé ou non ;
- Organiser un conseil de gestion « de repli » la semaine suivante, si possible au même jour et horaire, pour décider des sujets urgents et indispensables qui n'auraient pas été traités faute de temps. L'ordre du jour ne pourrait être qu'identique à celui prévu dans le premier conseil et limité aux seuls points urgents,
- Veiller à des prises de parole aussi courtes que possibles,
- Veiller au respect des personnes.

Le Conseil valide ces propositions.

### Prochains Conseils

Les Conseils de gestion et les commissions ont lieu traditionnellement le jeudi après-midi, afin de pouvoir s'intercaler avec les Conseils centraux. Les enseignants sont invités à éviter de prendre des engagements sur ce créneau. Il est rappelé aux étudiants qu'en tant qu'élus, ils peuvent bénéficier d'une dispense de présence en cours pour les séances du conseil (à demander auprès de la responsable administrative à l'issue du conseil).

Les dates des Conseils sont également orientées par celles des Conseils centraux et les délais fixés en central pour la transmission des relevés de décisions.

Les prochains Conseils se tiendront sur les dates suivantes :

- 19 mai 2022 : Conseil plénier et conseil restreint avec beaucoup de sujets (titularisation, missions d'enseignement des contrats doctoraux, CRCT, CPP...)
- Semaine du 6 juin : Conseil restreint uniquement, dont la date reste à déterminer.
- 7 juillet : Conseil plénier et conseil restreint.

Un point est fait sur les procurations : il est possible de les déposer auprès de la direction administrative, soit par mail, soit en séance. Une personne ne peut avoir plus de deux procurations. Il est possible de faire des procurations en cascade (Je donne procuration à X, à défaut à Y...).

Karine Chambefort souhaite savoir s'il est possible que l'on puisse s'accorder sur une date limite pour la transmission des éléments et documents utiles aux votes.

Anne-Lise Humain-Lamoure indique que cela serait en effet souhaitable. Néanmoins, les documents sont parfois reçus très tardivement, ils impliquent l'intervention des personnels administratifs dont la charge de travail très lourde a été évoquée juste avant. A titre d'exemple, les documents des *graduate programs* ont été reçus tardivement car les équipes ont travaillé (le week-end de Pâques) sur des trames de documents fournies par les services centraux erronées. Tout est mis en œuvre pour transmettre les documents le plus tôt possible, mais les moyens humains actuels ne permettent pas de faire mieux. Elle indique que les documents dans les Conseils centraux sont souvent remis en séance.

Guillaume Marche indique sur le vote des Graduate Programs, qui ont un fort impact financier, il n'a pas eu le temps de les étudier ni d'en parler aux collègues.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond qu'elle aurait également aimé avoir plus de temps pour y travailler, sachant que la date limite pour le retour en central est déjà dépassée d'une semaine.

Karine Chambefort pointe le fait qu'il est difficile pour les élus d'être constamment à l'affût sur l'espace Sharepoint. Frédérique Sitri demande s'il serait possible d'être informé des dépôts par un mail ou quelque chose comme cela.

Nicolas Bilet indique qu'il est possible de créer une alerte sur Sharepoint pour être informé automatiquement par mail de tout dépôt de document. Cela permettrait à chaque élu de choisir s'il veut être notifié ou non.

Anne-Lise Humain-Lamoure précise que chaque Conseil central bénéficie d'un administratif à plein temps dédié à son organisation. Les Conseils de l'UFR sont gérés par Karine Bellance, dont on connaît l'étendue et la diversité des missions. Par exemple, à la dernière Commission Recherche, il a été pointé que 3 PV étaient en attente depuis septembre. L'administratif en charge de cette commission a eu la même réponse que celle formulée aujourd'hui : il y a effectivement du retard, mais il ne peut faire plus. Elle indique que l'UFR n'a qu'un seul PV en attente : elle remercie Karine Bellance et l'ensemble des administratifs qui participent à l'élaboration des PV.

Antoine Servel pense qu'il s'agit d'un débat stérile : il est reproché que les documents ne soient pas là à temps, l'équipe décanale indique qu'elle n'a pas le temps matériel pour les produire suffisamment en amont. Il existe un système d'alerte : il faut l'utiliser. Guillaume Marche indique qu'il n'a entendu aucun reproche à l'encontre de l'équipe décanale. Il n'en formule aucun à titre personnel, mais il s'interroge sur sa capacité en tant qu' élu à avoir un avis éclairé.

Virginie N'Dah-Sekou rappelle que, si un jour, la majorité des élus ne sont pas en mesure de prendre un avis éclairé, cela pourra bloquer le vote.

Anne-Lise Humain-Lamoure synthétise les missions du Conseil de gestion, dont la liste exhaustive est présente dans les statuts de l'UFR. Elle rappelle que le Conseil de gestion LLSH est un simple maillon d'une chaîne dont les décisions finales appartiennent aux Conseils centraux.

Si l'équipe de direction, les élus, les commissions, les départements et les laboratoires de recherche peuvent faire des propositions, seuls le Conseil en dispose. Le rôle de l'équipe de direction est de mettre en œuvre les décisions du Conseil. Par exemple, les heures effectuées en dehors de l'UFR par des enseignants titulaires de l'UFR ne peuvent être prises sur service. C'est une application des décisions du Conseil et non une fantaisie de l'équipe de direction.

Frédérique Sitri demande des précisions sur l'élaboration de l'ordre du jour des Conseils. Anne-Lise Humain-Lamoure explique que les ordres du jour sont établis par l'équipe de direction, en fonction des calendriers des conseils centraux, des demandes des départements et laboratoires, des possibilités de traitement des dossiers. Elle rappelle que certains points peuvent être traités en question diverse, mais qu'il n'est pas possible de tout intégrer, compte tenu des durées limitées des conseils.

Frédérique Sitri et Guillaume Marche demandent pourquoi il n'y a pas un bureau paritaire ou une procédure qui permettrait de définir les points à l'ordre du jour. Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que statutairement, le doyen définit l'ordre du jour. Elle précise qu'elle l'a toujours soumis à l'équipe.

### Commissions

Quatre commissions consultatives sont définies statutairement : pédagogie, recherche, moyens, et statuts. Ces commissions peuvent parfois se réunir ensemble si des sujets le nécessitent. Elles sont des lieux d'échanges et d'élaboration des propositions faites au Conseil. Elles sont constituées de 11 membres : 7 enseignants, 1 BIATSS, 3 représentants des usagers. La composition des membres des commissions reflète les grands équilibres du Conseil. Les candidatures à ces commissions sont soumises au Conseil. Un mail d'appel à candidature sera envoyé en amont du prochain Conseil.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond à une interrogation en précisant qu'il n'est pas prévu de suppléant pour les élus BIATSS. A une autre question, elle indique également que les commissions peuvent être complétées durant le mandat. Elle précise également qu'il est possible d'être membre de plusieurs commissions.

### Personnalités extérieures

Anne-Lise Humain-Lamoure informe que le Conseil de gestion n'est pas encore complet. Il manque à ce jour la totalité du collège des personnalités extérieures. Ces dernières peuvent être :

- De « catégorie 1 » c'est-à-dire nommées par leurs structures d'appartenance parmi celles autorisées par le Code de l'Éducation : collectivités territoriales, activités économiques, associations culturelles et scientifiques, d'enseignement du second degré, grands équipements publics. Le Conseil désigne des structures.
- De « catégorie 2 » c'est-à-dire à titre personnel, élues au suffrage indirect par le Conseil

Ces élus, une fois installés, sont des membres à part entière du Conseil, avec voix délibérative. Ces personnalités doivent représenter entre 20 et 50% des membres du Conseil, selon le code de l'Éducation.

Par votes successifs et habitudes, le Conseil s'était prononcé en catégorie 1 sur les structures suivantes :

- la Ville de Créteil (collectivités territoriales),
- les Cinémas du Palais (associations culturelles)
- le lycée Léon Blum (enseignement du second degré) pendant très longtemps, mais la fermeture unilatérale de la CPGE partenariale au profit du lycée a mis fin au partenariat.

En catégorie 2, il y avait jusqu'à présent la directrice du Conservatoire à Rayonnement régional Marcel Dadi, qui porte avec l'UFR le projet de classe préparatoire artistique.

Cependant, Anne-Lise Humain-Lamoure signale que les statuts comportent sur ce collège une erreur. Le Code de l'Éducation impose en effet un nombre pair de personnalités extérieures. La Direction des affaires générales et juridiques (DAGJ), alertée par les listes AIR, se dit navrée de son manque de vigilance et proposera au prochain conseil un correctif de sorte que les statuts puissent être à nouveau soumis rapidement au CA pour éviter tout blocage.

Pour ce faire, il faudrait que le Conseil puisse donner les orientations nécessaires à la DAGJ. Sachant qu'il faut un nombre pair de membres extérieurs représentant au moins 20% du conseil, deux possibilités existent :

- Descendre le nombre d'extérieurs à 6, et en conséquence abaisser le nombre de siège d'autres collèges,
- Augmenter le nombre d'extérieur à 8, ce qui est la préconisation de la DAJG car le plus simple à mettre en œuvre.

Suite à une question de Nicolas Bilet, Anne-Lise Humain-Lamoure indique que le choix 1 impliquerait de réorganiser les élections dans les collèges concernés.

Karine Chambefort demande pourquoi cette question n'est pas soumise à la commission statuts. Anne-Lise Humain-Lamoure indique qu'il faut que les statuts soient votés rapidement, et qu'il n'y a actuellement pas de commission.

Un élu demande si le fait de mettre en conformité les statuts ne figerait pas les statuts par la suite. Il est répondu que les statuts pourraient sans problème être changés par la suite. Il s'agit ici d'effectuer un correctif de mise en conformité des statuts sur ce seul point.

En réponse à une demande de précision, Anne-Lise Humain-Lamoure confirme que le budget rectificatif ne pourra pas être voté lors de la prochaine séance.

Guillaume Marche souhaite savoir s'il est possible de descendre à 6 personnalités extérieures sans toucher aux autres collèges.

Anne-Lise Humain-Lamoure indique que négocier le Code de l'Éducation avec la DAJG semble compliqué.

Anne-Lise Humain-Lamoure demande si le Conseil souhaite dans l'éventualité d'une augmentation des personnalités extérieures choisir la catégorie 1 (structure) ou la catégorie 2 (personnes choisies).

Une représentante du collège des étudiants souhaiterait qu'elle soit choisie en catégorie 1 avec un partenariat avec le lycée Adolphe Chérioux de Vitry, qui s'est investi auprès des étudiants lors de la crise COVID.

Après une interrogation, Anne-Lise Humain-Lamoure indique que le conseil permet de bâtir ou consolider des partenariats. A titre d'exemple, la Ville de Créteil est à l'origine du nouveau bâtiment à Créteil l'Echat, les Cinémas du Palais de nombreux projets étudiants.

Un élu souhaite savoir qui siège davantage : les membres de catégorie 1, ou les membres de catégorie 2. Anne-Lise Humain-Lamoure indique que c'est partagé et qu'aucune statistique n'a été faite.

Guillaume Marche indique que puisqu'il y a 4 personnalités en catégorie 1 et 3 personnalités de catégorie 2, il serait logique d'avoir une parité.

Un élu indique que l'on pourrait se passer des structures économiques. Virginie N'Dah-Sekou indique qu'il est vraiment important d'avoir quelqu'un du monde économique dans la mesure où l'UFR compte des formations en alternance et des formations comportant des stages.

Un élu demande si la mise en conformité implique de choisir les structures dès à présent. Anne-Lise Humain-Lamoure répond que ce n'est pas une obligation, mais que la DAGJ recommande que ces désignations apparaissent dans les statuts.

Interrogée sur le planning, Anne-Lise Humain-Lamoure indique que les statuts pourraient être votés le 19 mai, et les élections des personnalités extérieures de catégorie 2 se tenir le 7 juillet.

Nicolas Bilet revient sur un point précédent : si le Conseil souhaite ouvrir un siège aux structures économiques, de ce qu'il peut observer dans ses missions, le partenaire le plus important de l'UFR en termes de stage, d'alternance de proposition d'intervention en cours, et de taxe d'apprentissage est l'entreprise DHL. Virginie N'Dah-Sekou confirme que les deux départements LEA envoient effectivement des stagiaires et des alternants chez DHL.

Anne-Lise indique que s'il est possible effectivement de doubler la catégorie enseignement secondaire, il pourrait être intéressant également de doubler la catégorie collectivités territoriales. Par exemple, le bâtiment à Créteil l'Echat est un projet *a priori* financé par la Municipalité et la Région, tout comme la région finance les Domaines d'Intérêts Majeurs (DIM) pour la Recherche.

Frédérique Sitri demande s'il est possible de prendre un peu de temps pour réfléchir : elle est gênée de devoir trancher aujourd'hui. Anne-Lise Humain-Lamoure indique que ce sont les listes AIR qui ont alerté la DAGJ et qu'il faut désormais une mise en conformité rapidement.

Karine Chambefort voudrait que les membres puissent prendre le temps de consulter en interne et consulter les différentes structures pour arriver au prochain Conseil avec des propositions concrètes, ce point n'ayant pas été précisé dans l'ordre du jour.

Jean-Marc Leblanc rappelle qu'il faudrait juste s'accorder sur de grandes orientations.

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que ce point est bien à l'ordre du jour sous le point « installation du Conseil ». Elle n'a eu connaissance de ces éléments que quelques jours auparavant par la DAGJ. Elle indique qu'il n'est pas possible de vouloir à la fois les documents au plus tôt et ne pas laisser à la DAGJ le temps de travailler.

Alexandre Borrell demande une précision sur les statuts. Guillaume Marche lui répond qu'il faut absolument que soit précisé dans les statuts pour les personnalités extérieures de catégorie 1 les sous-catégories sectorielles retenues, et que ce serait bien que les structures soient nommées. Alexandre Borrell propose que les noms de structure ne soient pas indiqués

dès cette séance, que la DAJG laisse des blancs pour qu'ils soient ajoutés au prochain Conseil, après que les membres puissent avoir mené les consultations extérieures nécessaires.

Arnaud Baubérot souhaite que le conseil donne des orientations et des directions de travail à la DAGJ sans préciser aujourd'hui les structures.

Sophie Blanchard pense qu'il y a un certain nombre d'institutions avec lesquelles travaille l'UFR et pour lesquelles il serait mal-avisé de cesser de travailler. On pourrait ainsi partir de l'idée qu'il y a un socle d'organisme qui ne prête pas à débat. Pour le nouveau siège, par contre, il serait peut-être plus sage d'attendre le prochain Conseil.

Guillaume Marche expose sa position. Il lui semble qu'il vaut mieux insister pour 6 membres du collège extérieur. Si ce n'est pas possible, pour le passage à 8, il estime qu'il serait plus opportun d'ajouter une personnalité en catégorie 2. Il souhaite également ne pas préciser le nom des structures.

Virginie N'Dah Sekou indique avoir compris que le choix ne peut être entre 6 et 8 puisque c'est la DAJG qui a prescrit de passer à 8 pour respecter le seuil légal. Il lui semble qu'au contraire, il est plus enrichissant pour le Conseil de l'UFR d'avoir des membres extérieurs issus de structures variées et de s'ouvrir. Pour les mêmes raisons, il lui semble plus opportun d'avoir des représentants de catégorie 1 pour que ce ne soit pas le Conseil qui choisisse les personnes.

Une représentante du collège étudiant demande ce qu'il se passera si l'on reste à 6 membres du collège des personnalités extérieures. Anne-Lise Humain-Lamoure indique que le seuil minimal stipulé dans le Code de l'Education de 20% de personnalités extérieures ne sera pas atteint et que les statuts de l'UFR seront donc irréguliers. Au regard du contexte, elle doute que la DAGJ ou le CA acceptent cela.

La même personne pense en conséquence, vu qu'il y a deux lycées proposés par sa liste, d'essayer d'atteindre les 8 membres.

Un élu indique qu'afin de se laisser le plus de marge, il vaudrait mieux laisser l'avantage à la catégorie 2 notamment pour respecter la parité homme-femme.

Anne-Lise Humain-Lamoure indique qu'il y a dans les conseils centraux une majorité de personnalité de « catégorie 1 », et que cela ne pose pas de problème.

Jacques Paviot indique que la catégorie 2 ne serait qu'un engagement de personnes, non d'institutions. Il vaut donc mieux une personnalité supplémentaire de catégorie 1 pour que les institutions s'engagent.

Alexandre Borrell indique qu'il aurait un extérieur issu d'un alumni qui a fondé son agence de communication culturelle. La MAC pourrait être intéressante. Il renouvelle sa préconisation d'augmenter le siège de catégorie 2.

Anne-Lise Humain-Lamoure indique que la MAC trouverait sa place dans la catégorie 1 « grands équipements publics » que le Conseil n'a pas retenu précédemment.

En réponse à une question, Karine Bellance rappelle que les membres du collège des personnalités extérieures ont voix délibérative.

Nicolas Bilet rappelle que les catégories 1 sont plutôt orientées projets et partenariats futurs là où les catégories 2 sont des investissements de personnes. Il privilégie ainsi les catégories 1 dans la mesure où il y a déjà 3 sièges pour valoriser les initiatives personnelles et que ce choix pourrait augmenter les possibilités de projet.

***Après échanges, le Conseil s'accorde***

- ***à l'unanimité pour porter à 8 sièges le collège des personnalités extérieures,***
- ***à la majorité (13 voix contre 12 voix) pour ajouter un siège en catégorie 1,***
- ***A l'unanimité pour ne pas indiquer dans les statuts de structures prédéterminées.***

### 3. Vote des crédits pédagogiques

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que les crédits pédagogiques représentent en budget initial une enveloppe de 20 000 €, servant à financer des actions pédagogiques de groupe comme des sorties (musées, théâtre, étude de terrain, etc.) sans peser sur les budgets des départements, ni que les étudiants aient à y contribuer. Cette enveloppe ne permet de financer que des frais de fonctionnement (pas de frais de personnel, ni d'investissement). Un premier appel avait été réalisé en janvier 2022 pour un montant accordé d'un peu plus de 7 000 €. Il est rappelé le cadrage, fixé à 35 € par jour et étudiant en cas de nuitée, et 25 € par jour et étudiant sans nuitée.

Anne-Lise Humain Lamoure expose deux demandes de crédits pédagogiques (une 3<sup>ème</sup> était hors délai et hors cadrage) pour un montant total de 2 245 € toutes deux conformes au cadrage :

- Un projet porté par le département des langues romanes et les cinémas du Palais, afin de permettre à deux étudiants de participer à un festival ciné-participatif (210 €)
- Un projet porté par le département de géographie, sous la forme d'une demande de financement complémentaire pour le projet de voyage terrain, déjà présenté en janvier, afin de rembourser les billets de train des étudiants (2 035 €)

***Après échanges, les crédits pédagogiques sont votés à l'unanimité par le Conseil.***

### 4. Vote de maquettes

Jean-Marc Leblanc fait la présentation des 3 maquettes proposées aux votes. Des documents ont été mis en ligne sur l'espace partagé.

#### Graduate programs

Deux *Graduate programs* (GP) visent à favoriser la formation à la recherche par la recherche et la poursuite en doctorat. Une première présentation en avait été faite dans un précédent Conseil. Ces deux formations ont été lauréates d'un appel à projet lancé en février dernier par l'université qui en assurera le coût. Ils seront portés budgétairement et administrativement par l'UFR LLSH.

Le Graduate program « *Egalité, Diversité et Inclusion* » est soutenu par la Faculté d'AEI et la Faculté de Sciences de Gestion et d'Economie. Il vise à former des futurs cadres sur une compréhension fine des enjeux sociaux et sociétaux des inégalités, des enjeux des différentes formes de discrimination dans de multiples contextes, et les leviers pour combattre ces différentes formes d'inégalités et de discrimination.

Le Graduate program *Patrimoine, Conservation de la mémoire, transmission des savoirs, invention de nouveaux modèles*, en partenariat le parcours documentation de l'INSPE vise à former de futurs professionnels du patrimoine au sens large, de la médiation, de la conservation.

La mise en place se fera en septembre 2022. Les coûts pédagogiques et administratifs seront pris en charge par l'université, qui financera également pour chacun des deux programmes un contrat doctoral. Il s'agit pour ces deux formations d'ajouter à des parcours déjà existants – sans rien leur retrancher – des modules théoriques et méthodologiques.

Les programmes sont construits sur la base de 400 HETD chacun, sous forme d'heures complémentaires. Les modules sont organisés sous forme d'atelier dans des périodes creuses de l'année afin de garantir la possibilité de réunir des étudiants de différents parcours et de ne pas peser sur la gestion des salles.

Les étudiants resteront dans leur parcours d'origine, et seront d'abord sélectionnés dans les Masters, les programmes gradués viendront en plus, sous forme de Diplôme Universitaire (DU). Ce sont donc deux programmes qui ne pèseront en rien sur l'UFR, tout en participant à l'attractivité de ses masters.

Jean-Marc Leblanc rappelle qu'il ne s'agit pas de voter le principe de ces programmes gradués, qui sont déjà votés, mais sur les maquettes d'enseignement sous forme de supplément.

Anne-Lise Humain-Lamour rappelle qu'un DU est un diplôme propre à l'université. Interrogée sur le coût de ce DU pour les étudiants, elle indique qu'il sera gratuit ou quasi-gratuit pour les étudiants de l'UPEC, et qu'il pourra être également proposé de manière payante à des étudiants de Master d'autres universités et en formation continue à des personnes en emploi. Chaque module pourra également être ouvert à la formation continue. Les étudiants d'autres universités et les personnes en formation continue suivront les modules indépendamment des Master d'adossés.

Les effectifs seront d'environ 10 étudiants et 5 stagiaires de FC par GP. La sélection des étudiants, après admission dans un master, et des stagiaires de formation continue sera à l'appréciation des responsables de programme, sur dossier et entretien.

Anne-Lise Humain-Lamour confirme suite à une question que les DU ne pourront pas, comme les EUR, intégrer la plateforme « Trouver Mon Master », et que les dossiers de demande de création mentionnent clairement l'impossibilité pour des étudiants de l'UPEC de suivre le DU sans être inscrit en Master.

Un élu demande quelles seront les modalités d'attribution des contrats doctoraux adossés aux Graduate programmes.

Anne-Lise Humain-Lamour répond sur le fait qu'elle n'a pas d'information sur ce sujet. Cela sera décidé par les comités de pilotage des programmes gradués, qui pourront faire des choix différents.

Graciela Villanueva souhaite savoir si les deux contrats doctoraux associés aux programmes gradués ne font pas peser un risque sur le nombre de contrats doctoraux de l'UFR.

Anne-Lise Humain-Lamour répond que ces contrats ont bien été annoncés comme des contrats « en plus ».

Anne-Lise Humain-Lamour rappelle que les ressources propres de la FC de ces programmes gradués viendront renforcer le budget de ces GP mais aussi abonder le budget de l'UFR. Elle rappelle également que les heures d'enseignement sur ces programmes ne peuvent être payées qu'en heures complémentaires, au-delà du service.

Karine Chambefort souhaite savoir ce qu'il en sera de la charge administrative. Anne-Lise Humain-Lamour indique que les deux programmes gradués ont mutualisé leurs enveloppes afin d'assurer la création d'un support administratif de gestionnaire pédagogique.

Karine Bergès pointe le fait que la mutualisation de charges administratives coûteuses permet de réinjecter des crédits sur la partie pédagogique ou pour l'invitation de collègues invités ou chercheurs.

Nicolas Bilet souhaite savoir le statut du futur agent administratif. Il s'agira d'un contractuel, vraisemblablement de catégorie C.

***Les deux programmes sont adoptés à la majorité moins 12 abstentions.***

#### Maquette du Master EST

Jean-Marc Leblanc rappelle que ce master est co-accrédité avec UGE (ex UPEM). Il indique qu'il s'agit de supprimer deux options, qui devaient être prises en dehors du Master, afin de simplifier la maquette. La suppression correspond à 24 heures CM. Un rééquilibrage des ECTS est induit par cette modification. Il s'agit d'alléger la charge de travail des étudiants, et de simplifier la gestion des récupérations de notes.

***La modification de la maquette du Master EST est votée à l'unanimité.***

## 5. Vote du calendrier 2022-2023

Ce point n'est pas abordé, le temps de la réunion étant épuisé.

### Questions diverses

Guillaume Marche souhaite savoir si et quand sera voté le principe des cofinancements des contrats doctoraux par l'UFR, dans la mesure où il avait été convenu qu'une discussion devait engagée en fonction des marges budgétaires de l'UFR.

Anne-Lise Humain-Lamoure indique qu'une vérification va être faite. Si la question doit être posée, elle sera abordée au prochain Conseil.

La séance est levée à 17h09.